

Interpellation présentée par le député :
M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 17 novembre 2011

Interpellation urgente écrite **Démocratie en danger à Vernier (3) : refus de prendre en compte des amendements et jetés aux oubliettes comme de vulgaires chiffons de papier !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du mardi 15 novembre 2011 à 19h00, la ville de Vernier avait sa séance plénière mensuelle publique et notamment la présentation du budget pour l'année 2012. Contrairement à nos institutions, qui exigent des séances publiques pour les Conseils municipaux, les portes de la Mairie de la ville de Vernier étaient fermées. On a ainsi empêché les citoyens et citoyennes verniolans d'assister à cette séance publique, qui a commencé exceptionnellement à 19h00 en lieu et place des 20h30 habituelles.

Plus grave encore, une motion d'ordre, proposée par un membre PS du bureau du conseil municipal, a été proposée et votée par le trio PS-VE-L, alors que nous commençons à déposer nos amendements. Cette motion d'ordre visait à interdire tout dépôt d'amendement du MCG, ainsi que tout débat sur le budget, ceci afin de voter le budget tel quel. Ainsi, nous n'avons pas pu proposer tous nos amendements ni débattre librement sur le budget 2012. Quant à ceux déposés en amont, ils ont été traités sans débat ce qui est un grave déni de démocratie tout à fait inacceptable.

Quelle belle image de notre démocratie... On en a marre de ce déni de pseudo démocrates ! Cela est d'autant plus inacceptable que cela ait été instigué par un membre du bureau et au surplus mis aux voix par Mme le Président du Conseil municipal de Vernier, libérale....

Les majorités étant faites, cette motion d'ordre ne respecte pas et viole les droits démocratiques de base. Jusqu'où va-t-on accepter ces dérives de "gestion" d'un "Polit bureau" ?

Celles-ci ont été observées et signifiées à Mme le Président du Conseil municipal, lorsqu' à plusieurs reprises les séances dépassaient largement le jour pour lequel nous étions convoqués, alors qu'une séance de relevé était disponible mais jamais utilisée.

Que des partis se liguent pour créer une majorité est compréhensible. Mais il est déjà inacceptable que certains partis aient fait campagne sur un prétendu « front républicain », alors que les autres partis sont tout aussi républicains, si ce n'est plus.

Cela devient d'autant plus intolérable que ces mêmes partis ne respectent pas les bases de la démocratie, en refusant le droit d'expression élémentaire, garanti par les lois cantonales, lors d'une séance.

Si l'on accepte de tels procédés, soyons clairs : Notre canton et particulièrement la commune de Vernier ne sont plus régis par la démocratie, mais par une dictature municipale.

Ma question est la suivante :

Est-ce qu'une séance du Conseil municipal, qui refuse d'enregistrer des amendements au motif d'une prétendue motion d'ordre, comme cela s'est passé à Vernier le 15 novembre 2011, remplit les conditions légales de nos lois ?